

Commerces : « Il est indispensable de rouvrir avant le 1er décembre »

ENTRETIEN. Laurent Munerot, président de l'Union des entreprises de proximité (U2P), est prêt à durcir le protocole sanitaire pour faire repartir l'activité.

Après l'épisode de la fermeture des rayons considérés comme « non essentiels » la fermeture des rayons considérés comme « non essentiels » dans la grande distribution, Laurent Munerot, le président de l'Union des entreprises de proximité (U2P), qui estime représenter 2,8 millions de très petites entreprises et petites entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, réclame une réouverture des magasins fermés autour du 12 novembre ou, à défaut, avant le 1er décembre.

Le Point : Pourquoi une telle fronde des commerçants de proximité ?

Laurent Munerot : Il y a eu beaucoup d'inquiétudes, d'incompréhension et de sensation d'iniquité à propos de la mise en place de ce confinement. Certains se sont émus qu'on désigne leur activité « non essentielle », alors qu'ils en ont fait leur projet de vie. Le commerce de proximité s'est senti stigmatisé, alors qu'il avait plutôt bien respecté les gestes barrières. Je ne suis pas sûr que, lorsque vous vous arrêtez pour acheter des fleurs ou que vous entrez dans un salon de coiffure, vous preniez beaucoup plus de risques avec le virus que dans les hypermarchés ou les centres commerciaux. C'est pour cela qu'il y a eu une montée de la contestation, y compris des maires. y compris des maires.

Qu'est-ce qui a changé par rapport au premier confinement ? Cette iniquité dont vous parlez existait déjà ! Et pourtant, elle n'a pas suscité la même opposition...

Oui, mais c'était la première fois et puis ce n'était pas le même confinement. Il était beaucoup plus strict puisque les écoles, les collèges et les lycées étaient fermés. On n'avait pas non plus appelé au télétravail, mais beaucoup plus à arrêter le travail. Même le bâtiment avait commencé à fermer les chantiers parce qu'il ne pouvait pas respecter les gestes barrières. On n'avait pas de masques. Aujourd'hui, l'inquiétude sur la pérennité de nos entreprises est encore plus présente. La dernière fois, on ne savait pas combien de temps cela allait durer, on a pris ça comme une injonction nationale à laquelle tout le monde devait participer. Cette fois, il y a plein d'activités ouvertes, alors, on se demande pourquoi, nous, on devrait fermer ! À quoi ça sert de fermer une boutique alors que les écoles sont ouvertes fermer une boutique alors que les écoles sont ouvertes ? C'est un ensemble. Soit on refaisait un confinement global comme la dernière fois, soit il faut nous permettre de rouvrir ! Une position mi-chèvre, mi-choux est difficile à tenir. Il faut trouver des mesures de moyen et long terme pour apprendre à vivre avec le virus. Cela veut dire appliquer à nouveau toutes les mesures barrières qu'on avait peut-être un peu oubliées. Si le port du masque est plutôt bien suivi, d'autres, comme le respect des jauges de per-

sonnes par mètre carré, le sont beaucoup moins, y compris dans les supermarchés ou les centres commerciaux.

Lire aussi Coignard - Commerces « non essentiels » : le syndrome du bureaucrate
Coignard - Commerces « non essentiels » : le syndrome du bureaucrate

Le gouvernement a été beaucoup critiqué pour avoir demandé la fermeture de certains rayons de la grande distribution afin de rétablir l'équité avec les commerçants. C'était un premier pas ou c'était une réponse à côté de la plaque ?

Non, ce n'était pas à côté de la plaque. Le gouvernement voulait faire un confinement pour arrêter la circulation du virus tout en permettant à la population de se nourrir, des choses essentielles, pour le coup. Ce que nous critiquons, c'est la façon dont ça a été fait et l'iniquité que cela a entraînée avec les grandes surfaces. Cette iniquité a été un peu corrigée par la fermeture des activités qui devaient s'arrêter en centre-ville, même s'il y a eu des difficultés liées à la question de savoir si on devait fermer des rayons comme le maquillage dans les supermarchés. Ça a apaisé un peu les choses pour un moment. Mais ce qu'on attend vraiment, ce sont des solutions qui permettent à tout le monde de travailler tout en assurant la sécurité sanitaire.

Vous espérez donc pouvoir rouvrir d'ici une dizaine de jours avec une application des mesures sanitaires plus strictes ?

Oui, je crois qu'il est dans l'intérêt de tout le monde d'ouvrir rapidement, même avec un renforcement des protocoles sanitaires. Les protocoles sont largement en mesure d'assurer une protection contre le virus. Mais il faudra sans doute adapter les règles de circulation. Si on veut rouvrir, le délai d'une heure pour sortir est-il suffisant pour faire toutes ses courses ? J'en doute, il va falloir prévoir une plage horaire suffisante. Il ne sert à rien de rouvrir si c'est pour ne pas avoir de clients, ce serait même pire !

Les mesures sanitaires peuvent être définies par métier.
Avez-vous bon espoir d'être entendu ?

Oui, la preuve, c'est que le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire Bruno Le Maire, et celui des PME, Alain Griset, ont commencé des auditions des organisations professionnelles des différentes professions, comme les fleuristes, les photographes. Si la réouverture ne se fait pas le 12 ou 13 novembre, cela devra en tout cas se faire avant le 1er décembre, car ce mois est indispensable pour le chiffre d'affaires des commerces et pour la population, qui doit pouvoir préparer les fêtes dans de bonnes conditions. On peut, par exemple, imaginer que les coiffeurs ne reçoivent plus que par rendez-vous, que les jauges soient scrupuleusement respectées, etc. Les mesures peuvent être définies par métier.

Ne craignez-vous pas un blocage du ministère de la Santé ?

Il va falloir arrêter d'opposer la santé à l'économie ! Si on fait tous attention, on doit pouvoir enrayer la propagation du virus. Peut-être faut-il, pour y parvenir, remettre un couvre-feu à certains endroits remettre un couvre-feu à certains endroits comme cela a été proposé... De toute façon, la fermeture n'est pas une solution de long terme. Je crains que, si on ne rouvre pas le 1er décembre, il y ait une rébellion de notre base.

Lire aussi Delhommiais - N'opposons pas le sanitaire à l'économique
Delhommiais - N'opposons pas le sanitaire à l'économique

Soutenez-vous les maires qui ont pris des arrêtés pour autoriser les ouvertures des commerces fermés par décision administrative ?

Je ne suis pas pour la désobéissance civile, même si on a apprécié les positions des maires qui nous ont soutenus. La solution de l'arrêté n'était sans doute pas la bonne : ils savaient que cela ne fonctionnerait pas puisque ce serait aussitôt détricoté par le préfet. Ça a peut-être eu le mérite de mettre le sujet sur le devant de la scène.

En attendant une décision, le fonds de solidarité fonds de solidarité augmenté à 10 000 euros pour les commerces fermés administrativement vous paraît-il suffisant ?

C'est une mesure assez bien adaptée, même s'il y a toujours des personnes pour penser que cela ne suffit pas. Mais si on ajoute l'exonération de charges sociales et l'activité partielle pour les salariés, les 10 000 euros permettent de payer le loyer tout en laissant quelque chose pour que le dirigeant ou l'indépendant puisse se payer. Pour le commerce de proximité, cela me paraît suffisant. Je suis même sûr que certains n'iront pas jusqu'à 10 000 euros d'indemnisation puisqu'il s'agit du seuil maximum de chiffres d'affaires perdu. Dix mille euros, cela doit permettre de couvrir le chiffre d'affaires d'un taxi, d'un coiffeur ou d'une esthéticienne, surtout quand il n'y a plus de salaire à payer. Mais, au-delà des aides, pour un chef d'entreprise, notamment de proximité, son entreprise, c'est comme son bébé, c'est lui qui l'a créée. Pour lui, ce qui compte, c'est de la pérenniser. Nos adhérents ont peur de perdre leur clientèle s'ils restent fermés trop longtemps. Tout le monde n'est pas unanime. Il y a aussi certains adhérents, notamment parmi les commerces de centre-ville, qui nous ont dit : attention de ne pas nous faire rouvrir trop tôt, surtout si on doit perdre les aides !

Le jour où l'activité reprendra, faudra-t-il maintenir le fonds de solidarité pour compenser des règles sanitaires strictes ?

Certainement, car l'activité ne reprendra pas complètement comme avant. Certains commerces sont, par exemple, impactés par le développement du télétravail, comme les boulangeries ou les pressings situés près des lieux de travail.

Propos recueillis par Marc Vignaud

